



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021, tenue à 20 h 00 à la salle municipale de Roquemaure.

Présences :

M. Léo Plourde, maire
M. Rodrigue Morneau
Mme Chantal Mainville
M. Marcel Mainville
Mme Marie-Ève Garand (en vidéo conférence)

Absence :

M. Fernand Landry

Était également présente Mme Line Boudreault, directrice générale.

10 résidents assistent à la séance du conseil.

1. Ouverture de la séance

Le conseil ayant quorum, la séance débute à 20 h 10, présidée par M. Léo Plourde, maire.

2. Adoption de l'ordre du jour

2021-09-138

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau appuyé par Mme Marie-Ève Garand et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point "Sujets divers" ouvert.

- 1.0 Ouverture de la séance;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Adoption du procès-verbal du 9 août 2021;
- 4.0 Correspondance;
- 5.0 Comptabilité;
- 5.1 Dépenses août 2021;
- 5.2 Facture FQM 401.50\$ + taxes;
- 5.3 Retenue de garantie 4 949.96\$ + taxes;
- 6.0 Réseau routier;
- 6.1 Chemin forestier (route Centrale)
- 6.2 Prise en charge ch. de la plage Mainville (neige 2021-2022)
- 6.3 Remplacer ponceaux Rang 1 et Rang 2&3;
- 7.0 Ressource humaine
- 7.1 Arrosage des bacs à fleur;
- 7.2 Déneigement portes, bacs et patinoire;
- 7.3 Autorisation D.G. représenter municipalité auprès des gouvernements;
- 7.4 Frais pour 1^{ere} formation ADMQ;
- 7.5 Comité jeunesse;
- 7.6 Rencontre Vidéotron à La Sarre;
- 8.0 Camping
- 8.1 Tarifs été 2022;
- 8.2 Poster lettre renouvellement;
- 8.3 Sondage satisfaction;
- 8.4 Règlement de vitesse;
- 8.5 Soumission pour cabane des pompes;
- 9.0 Période de questions;
- 10.0 Sujets divers;



N° de résolution
ou annotation

- 10.1 Demande citoyen pour achat de terrain;
- 10.2 Envoyer lettre à un résident (plainte chien qui aboie);
- 11.0 Prochaine assemblée :
- 12.0 Levée de la séance.

3. Adoption du procès-verbal du 9 août 2021

Les membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal du 9 août 2021 en ont dispensé à lecture et M. Marcel Mainville s'abstient puisqu'il était absent à la réunion;

2021-09-139

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Morneau appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal du 9 août 2021;

ADOPTÉ.

4.0 Correspondances

M. Léo Plourde, maire, fait état de la correspondance pertinente.

5.0 Comptabilité

5.1 Dépenses d'août 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des comptes à payer pour la municipalité et le camping;

2021-09-140

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité, d'autoriser le paiement des dépenses présentées par la directrice générale :

Municipalité :

Salaires août : 9 288.04 \$
Liste des comptes à payer du mois d'août 2021 : 58 047.13 \$

Camping municipal :

Liste des comptes à payer du mois d'août 2021 : 14 378.86 \$

ADOPTÉ.

2021-09-141

5.2 Facture FQM 401.50\$ + taxes;

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité de payer la facture FQM au montant de 401.50 \$ + taxes pour la vérification de l'entente SSI (entre les pompiers de Roquemaure et ceux de Palmarolle);

ADOPTÉ.

5.3 Retenue de garantie 4 949.96\$;

2021-09-142

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité, de rembourser la retenue de garantie de CML entrepreneur général inc. au montant de 4 949.96\$ pour les travaux effectués lors du remplacement de ponceaux dans le Rang 4 & 5 en 2020;

ADOPTÉ.



N° de résolution
ou annotation

6.0 Réseau Routier

6.1 Chemin forestier (route Centrale);

ATTENDU QUE la municipalité est propriétaire du lot 31 situé dans le rang 3, et qu'une partie de ce lot est composé de bois mature donc prêt à la coupe forestière ;

ATTENDU QUE la route centrale est fermée jusqu'en 2023 au minimum par le MTQ puisque le ponceau qui est sous leur juridiction n'est plus sécuritaire ;

ATTENDU QUE cette fermeture affecte les habitants, les commerçants, les services publics, les plaisanciers ainsi que les services d'urgence ;

ATTENDU QUE nous avons l'occasion de procéder à des travaux de coupe de bois sur une parcelle de ce lot : soit la partie nord du ruisseau Antoine (lot 31) ;

ATTENDU QUE les revenus estimés pour la coupe de bois sont d'environ 28 000\$;

ATTENDU QUE la municipalité a des revenus reportés de "lots intra" et ne peut utiliser ces fonds que dans des travaux de nature forestière ;

ATTENDU QUE le groupement forestier pourrait procéder à la coupe de bois dès cet automne et par la même occasion construire un chemin forestier qui lui, n'est pas soumis aux mêmes normes qu'un chemin du MTQ ;

2019-09-143

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyé par Mme Marie-Ève Garand et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

D' autoriser le groupement forestier à procéder dès que possible à la coupe de bois sur la partie nord du ruisseau Antoine (lot 31) ;

D' autoriser le groupement forestier à mettre en place un chemin forestier au coût d'environ 48 000\$, et qui pourra être utilisé pour la circulation locale également;

D' informer la population que c'est un chemin à une voie avec des lieux prévus de rencontre et que la priorité va aux véhicules lourds ;

D' autoriser le groupement forestier à faire l'acquisition de ponceaux qui pourront être réutilisés sur notre réseau routier lorsque la circulation sera rétablie dans la route Centrale ;

DE vérifier si nous avons les panneaux de circulation nécessaire pour ce genre de chemin et sinon d'en faire l'acquisition ;

ADOPTÉ.

6.2 Prise en charge ch. De la plage Mainville (neige 2021-2022);

M. Marcel Mainville se retire de la discussion puisqu'il mentionne qu'il a un intérêt pour le chemin de la plage Mainville



N° de résolution
ou annotation

2021-09-144

ATTENDU QUE les résidents du chemin de la plage Mainville nous ont fait une demande écrite pour la prise en charge du déneigement de leur chemin;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la signature des propriétaires du chemin acceptant la prise en charge par la municipalité pour le déneigement 2021-2022 et que la majorité des occupants riverains ont également signé la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par Mme Marie-Ève Garand et résolu à la majorité d'accepter la prise en charge du déneigement du chemin de la plage Mainville pour l'hiver 2021-2022 à la condition de recevoir une soumission de la part de Jean-Guy Roy Entrepreneur Inc. et que celle-ci soit re-facturée aux propriétaires sous forme de taxe de secteur en 2022;

6.3 Remplacer ponceaux Rang 1 et Rang 2&3;

ATTENDU QUE nous avons fait une demande de subvention au député pour le remplacement de ponceaux dans nos rangs;

ATTENDU QUE les coûts estimés sont de 5 500\$ pour celui du rang 1 et de 2 300\$ pour celui du rang 2 & 3;

ATTENDU QUE les ponceaux sont à remplacer et qu'en plus de la subvention accordée, nous avons des subventions pour l'entretien de notre réseau routier;

ATTENDU QUE nous avons les autorisations nécessaires pour celui situé dans le rang 1 et qu'une demande a été déposée pour celui du rang 2&3;

2021-09-145

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité;

DE procéder au remplacement du ponceau situé dans le rang 1 au début du mois d'octobre;

D'avis à la population dans "la Cache" puisque le chemin sera fermé à la circulation pendant les travaux qui sont estimés à un maximum de 2 jours;

ADOPTÉ.

7.0 Ressource humaine

7.1 Arrosage des bacs à fleurs;

Mme Chantal Mainville se retire de la discussion puisqu'elle a des intérêts dans cette résolution.

ATTENDU QUE Mlle Ariane Bélanger nous a offert ses services au début de l'été pour l'arrosage des bacs à fleurs de la municipalité;

ATTENDU QUE nous n'avons pas de soumission et qu'elle était prête à faire l'arrosage pour le montant restant du budget d'entretien des fleurs et des parcs;



N° 2021-09-146
ou annulation

ATTENDU QUE la résolution formelle n'avait pas été prise, qu'il avait été dit verbalement que si nous avons un soumissionnaire pour un montant de 1 250 \$ la personne aurait le contrat et sinon, ce serait notre journalier qui s'incomberait de la tâche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à la majorité;

D' accorder le contrat d'arrosage des fleurs à Mlle Ariane Bélanger pour un montant de 1 250 \$;

ADOPTÉ.

7.2 Déneigement portes, bacs et patinoire;

2021-09-147

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité, de garder à notre embauche pendant la période hivernale notre aide-journalier, M. Clément Béchard afin de s'occuper du déneigement des portes, bacs et patinoire à son taux horaire ;

ADOPTÉ.

7.3 Autorisation D.G. représenter municipalité auprès des gouvernements;

ATTENDU QUE Mme Line Boudreault occupe le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière pour la municipalité de Roquemaure;

ATTENDU QUE Mme Boudreault pourra demander un code d'autorisation pour faire les relevés d'emploi sur le web;

2021-09-148

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité ;

QUE la nouvelle directrice-générale demande ses codes d'activations auprès de Revenu Canada;

Et dans la même résolution :

7.3.1 Autorisation Revenu Québec

Procuration selon les normes de Revenu Québec pour Line Boudreault, directrice générale

QUE la municipalité de Roquemaure consent à ce que son représentant Mme Line Boudreault soit autorisée :

à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQR – Entreprise;

à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;

à remplir les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisations de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de



N° de résolution
ou annotation

l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;

à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toutes négociations avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne);

à signer comme personne habilitée pour la municipalité de Roquemaure;

ADOPTÉ.

7.4 Frais pour 1ere formation ADMQ

2021-09-149

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité, payer la facture de l'ADMQ au montant de 444 \$ + taxes qui est un cours en ligne au choix et obligatoire pour une nouvelle directrice;

ADOPTÉ.

7.5 Comité jeunesse;

2021-09-150

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par Mme Marie-Ève Garand et résolu à l'unanimité, d'aller de l'avant avec l'ouverture de la maison des jeunes qui avait dû être fermée avec le départ de l'ancienne animatrice ainsi que les restrictions lors de l'arrivée de la COVID;

D'autoriser le maire à signer l'entente 2021-2022 avec le CJÉAO;

ADOPTÉ.

7.6 Rencontre Vidéotron à La Sarre;

2021-09-151

Il est proposé par Mme Marie-Ève Garand, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Marie-Ève Isabelle secrétaire-trésorière adjointe à assister à la rencontre de Vidéotron qui se tiendra à La Sarre le 21 septembre puisque la directrice générale doit être présente au bureau afin de recevoir des candidatures pour les élections du 7 novembre.

ADOPTÉ.

8.0 Camping

8.1 Tarifs été 2022;

2021-09-152

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité, d'accepté les tarifs pour l'été 2022 pour le camping municipal tel que présenté sur les documents reçus par



N° de résolution
ou annotation

les membres du conseil et dont ils ont pris connaissance, de poster la lettre de renouvellement, le sondage de satisfaction ainsi que le règlement de vitesse présenté lors de la dernière séance;

ADOPTÉ.

Puisque les membres du conseil ont pu prendre connaissance de la lettre de renouvellement ainsi que du sondage de satisfaction du camping municipal et même temps que les tarifs, il a été demandé d'inclure une enveloppe de retour timbrée afin d'inciter les campeurs à s'en servir pour le renouvellement en même temps que pour le sondage ce qui les incitera probablement à le remplir et d'inclure l'acompte du renouvellement par la même occasion.

8.2 Poster lettre de renouvellement;

8.3 Sondage satisfaction;

8.4 Règlement de vitesse;

8.5 Soumission pour cabane des pompes;

2021-09-153

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité, d'autoriser la directrice générale à demander des soumissions afin de construire une cabane des pompes pour le camping municipal qui se trouve aux abords du terrain # 56;

ADOPTÉ.

9. Période de questions;

Le maire répond aux questions des personnes présentes dans la salle :

- internet haute vitesse par Vidéotron;
- voie de contournement (chemin forestier) précisions;

10.0 Sujets divers

10.1 Demande citoyen pour achat de terrain;

2021-09-154

Il est proposé par M. Marcel Mainville appuyé par Mme Marie-Ève Garand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la vente du terrain #5 519 455 ainsi que la partie arrière demandée;

DE refuser la vente de la partie situé à l'ouest puisqu'elle avait été réservée pour la construction d'un chemin advenant l'agrandissement de la municipalité;

De suggérer d'accorder plus de terrain à l'arrière de celui qui intéresse les demandeurs et que la municipalité pourrait même faire la rue ainsi que le système d'égout si le terrain est vendu et que les nouveaux arrivants désirent avoir leur façade à l'ouest;

DE ne rien demander pour le terrain puisqu'il y aura une résidence de construite et de "vendre" le terrain au coût de l'arpentage et du cadastrage. Et de préciser que l'acte notarié sera aux frais de l'acheteur;

ADOPTÉ.



N° de résolution
ou annotation

2021-09-156

10.2 Envoyer lettre à un résident (plainte chien qui aboie);

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à faire parvenir une lettre au résident du 169, chemin de la plage Mainville puisque nous avons une reçu une plainte pour les aboiements incessants de son chien;

ADOPTÉ.

10.3 Poubelles ch. Plage Mainville (collecte vidange);

Il est proposé par Mme Chantal Mainville appuyé par Mme Marie-Ève Garand et résolu à la majorité des conseillers présents que la facturation de la cueillette des ordures du chemin de la plage Mainville soit répartie entre tous les payeurs de taxes puisque cela n'augmenterait pas de beaucoup le montant et qu'une taxe de secteur est impensable vu le coût élevé;

QUE le conseil municipal fera la demande auprès de l'entreprise JLR pour débiter la cueillette des ordures à chaque porte après la rencontre des résidents du chemin de la plage Mainville si le comité des riverains donnent les autorisations nécessaires et que l'entrepreneur après la visite du chemin privé donne son accord afin que le camion de vidange puisse circuler sans problème;

QUE ce dossier est géré par le maire et M. Steve Mainville, président de l'association des riverains du chemin de la plage Mainville et que les résidents seront avisé par leur président du suivi de ce dossier;

ADOPTÉ.

11. Prochaine assemblée;

La prochaine assemblée aura lieu le 4 octobre 2021 à 20h.

12.0 Levée de la séance

2021-09-157

À 21 h 45, tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, M. Rodrigue Morneau demande la levée de la séance, appuyé par Mme Marie-Ève Garand;

ADOPTÉ.

Line Boudreault
Directrice générale/
Secrétaire trésorière

Léo Plourde
Maire